



# Journal de Roubaix

MONITEUR INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD.

## ANNONCES & AVIS DIVERS.

Ce journal paraît deux fois la semaine, le mercredi et le samedi.

ABONNEMENT : Pour Roubaix, 25 fr. par an. Pour le dehors, les frais de poste en plus.

Un numéro : 25 centimes.

### ABONNEMENT ET RÉDACTION :

**Au bureau du Journal, 20 rue Neuve, A ROUBAIX.**

Où l'on reçoit les annonces et les réclames.

La rédaction recevra les articles signés indiquant l'adresse exacte de l'auteur, dans le cas où il y aurait à faire des observations.

Le Gérant responsable se réserve le droit d'examen.

Tout ce qui intéresse le commerce à un point de vue général sera inséré gratuitement.

**ROUBAIX, 29 novembre.**

Le *Moniteur* contient dans sa partie officielle : Décret concernant le nombre des membres de l'ordre impérial de la Légion d'Honneur ;

Nominations : dans la magistrature ; — d'interprètes en Algérie ; — dans l'ordre impérial de la Légion d'Honneur ; — d'un agent de change et d'un courtier de marchandises

Par arrêté ministériel, en date du 21 novembre, M. Petit (Georges), chef de la division de la presse, de l'imprimerie et de la librairie au ministère de l'intérieur, a été nommé inspecteur général de l'imprimerie et de la librairie.

### Chronique locale.

C'est aujourd'hui que doit avoir lieu le convoi de Louis-Joseph Labbe, retordeur et graisseur chez MM. Verstraete frères, victime de l'explosion du générateur, rue du Court-Debout.

C'est hier après-midi que l'on a retrouvé ses restes, reconnus par suite de la découverte de son couteau et de sa montre, ramassés auprès de lui. La montre était arrêtée à cinq heures trois quarts, heure fatale du sinistre.

Labbe était âgé de 46 ans, il était garde de nuit. Il laisse une femme enceinte et déjà mère de quatre enfants.

On n'a pas encore de nouvelles du maçon et de son manœuvre.

Nos lecteurs apprendront avec plaisir que M. le doyen de la paroisse Saint-Martin a bien voulu, comme on l'avait espéré, permettre l'exécution de la musique destinée à la messe S.<sup>te</sup> Cécile.

Cette solennité aura lieu le jour de l'Immaculée-Conception, dimanche 7 décembre, à midi.

### CHEMIN DE FER DU NORD.

#### SERVICE D'HIVER à dater du 1<sup>er</sup> novembre 1856.

##### DE LILLE A MOUSCRON.

	mat.	mat.	mat.	soir	soir	soir	soir	soir	soir
Lille. Dép. . . . .	5 »	6 45	9 30	12 15	1 45	3 30	4 40	8 05	11 »
Roubaix. . . . .	5 16	7 01	10 »	12 31	1 31	3 46	4 56	8 21	11 16
Tourcoing. . . . .	5 32	7 07	10 10	12 37	1 37	3 52	5 02	8 27	11 21
Mouscr. Arr. . . . .	5 45	7 20	10 30	12 50	1 50	4 05	5 15	8 40	» »

##### DE MOUSCRON A LILLE

	mat.	mat.	mat.	mat.	soir	soir	soir	soir	soir
Mouscron. Dép. . . . .	» »	7 45	8 25	11 30	1 30	2 20	4 50	6 55	9 »
Tourcoing. . . . .	5 15	7 55	8 45	11 40	1 45	2 30	5 »	7 15	9 10
Roubaix. . . . .	5 22	8 02	9 »	11 47	2 05	2 37	5 07	7 35	9 17
Lille. . . . . Arr.	5 40	8 20	9 25	12 05	2 30	2 55	5 25	8 »	9 35

M. DESCAMPS, peintre, à Hazebrouck, vient d'être autorisé par M. le préfet du Nord à mettre en loterie un tableau représentant le retour d'une chasse, ouvrage d'un artiste du règne de Louis XIV. La valeur de ce tableau est de 1,500 francs. Le nombre des numéros est de 2,700 ; prix du numéro : 50 centimes.

Le tirage aura lieu le 23 décembre, en l'hôtel-de-ville de Hazebrouck, sous la présidence de l'autorité locale.

Le tableau sera exposé à l'hôtel-de-ville de Roubaix, le lundi 1<sup>er</sup> et le mardi 2 décembre, de neuf heures à quatre heures.

Nous croyons devoir rappeler à nos lecteurs que le dernier tirage de la loterie de St.-Pierre aura lieu dimanche prochain, 30 courant, sans aucune remise. Le gros lot de cent mille francs fait partie de ce tirage, ainsi qu'un lot de 10,000, 5,000, un autre de 1,000, etc., etc.

On se rappelle peut-être que l'attention publique fut appelée l'année dernière sur un perfectionnement apporté au métier Jacquard, et qui consisterait à remplacer par des feuilles de papier les cartons dont on se sert en ce moment. Les avantages de cette innovation sont faciles à saisir : il y aurait d'abord une très-grande économie d'argent ; ensuite les feuilles de papier substituées aux cartons seraient infiniment moins encombrantes, et par leur très-grande légèreté soulageront considérablement l'ouvrier tisseur, que le volume et le poids des anciens cartons condamnaient à un développement de force tout à fait hors de proportion avec le résultat obtenu.

L'inventeur, M. Eugenio Vincenzi, a pris un brevet en France et dans les principaux Etats étrangers pour s'assurer le bénéfice de son invention. Il est en ce moment à Lyon où il va faire des essais de son métier. La chambre de commerce de cette ville s'est empressée de mettre à sa disposition une salle de la condition des soies. C'est là qu'on pourra voir fonctionner le métier d'après le système de M. Vincenzi, et se rendre compte des avantages de cette innovation. Nous

espérons que l'inventeur consentira à se rendre prochainement à Roubaix. Nous ne doutons pas de l'intérêt avec lequel nos fabricants suivront ces curieux essais.

Nous croyons utile d'appeler l'attention de nos lecteurs sur l'article suivant, extrait du *Moniteur de l'Armée* :

« Aux termes d'un décret impérial du 15 novembre, les tableaux de recensement de la classe de 1856, ouverts à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1857, seront publiés et affichés ainsi que l'exige l'article de la loi du 21 mars 1832, les dimanches 18 et 25 janvier 1857.

» L'examen de ces tableaux et le tirage au sort, prescrits par l'article 10 de la même loi, commenceront le 25 février 1857.

» M. le ministre de la guerre vient d'adresser aux autorités militaires et civiles ampliation de ce décret, avec la loi du 25 juin 1856, qui prescrit un appel de 100,000 hommes sur la classe de 1856. La circulaire qui porte cet envoi rappelle les instructions antérieures relatives aux opérations préliminaires de l'appel. Il nous semble utile de reproduire celles qui s'appliquent à l'exécution de la loi du 26 avril 1855, en ce qui concerne l'exonération du service militaire en 1857.

» En vertu de l'article 5 de cette loi, les jeunes gens qui seront compris dans le contingent de la classe de 1855 pourront obtenir l'exonération du service militaire au moyen d'une prestation individuelle, dont le taux sera fixé prochainement, sur la proposition de la commission supérieure de la dotation de l'armée, par un arrêté du ministre de la guerre.

» Suivant l'article 7 de la loi du 26 avril 1855, la prestation individuelle doit être versée, dans chaque département, chez tous les préposés de la Caisse des dépôts et consignations, pour le compte de la dotation de l'armée, dans les dix jours qui suivront la clôture des opérations des conseils de révision de recrutement, opération

### FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX.

29 NOVEMBRE 1856.

#### LE MEXICAIN. (1)

(SUITE.) — Voir le numéro du 26 novembre.

— Abandonne-moi plutôt sur le rocher le plus stérile, disait-il au capitaine, la mort me sera plus douce que de vivre avec des assassins.

— Oui, la première fois cela fait toujours cet effet-là ; mais on s'y accoutume, n'est-il pas vrai, Ambrosio ?

Le canonier Ambrosio lui répondit par un affreux sourire et avala un grand coup de rhum que son chef lui présentait, pendant que le Mexicain, assis sur un câble, se cachait la figure dans ses deux mains.

Le lieutenant était à peine revenu de son expédition, qu'une autre voile parut en vue ; elle fut bientôt suivie de plusieurs autres.

— C'est tout le convoi ! dit Almanégi. De la prudence, enfants, et nous ferons plus d'une capture.

Pour venir plus facilement à bout de son dessein, il se tint éloigné tout le reste du jour ; mais, à la nuit, il fit porter à pleines voiles sur la flotte, comptant profiter de l'obscurité pour faire quelques prises et disparaître avant l'au-

(1) La reproduction de ce feuilleton est interdite.

rore ; mais il fut contrarié par le vent, qui ne lui permit d'arriver qu'à la pointe du jour. Quel fut alors son effroi, en se trouvant sous le vent d'une des frégates qui escortaient le convoi. Désespérant de s'échapper, les pirates voulurent essayer de se défendre ; mais ils durent céder à une force aussi supérieure et tout ce qui n'avait point péri dans le combat, fut transporté chargé de chaînes à bord de la frégate.

Télasco et son compagnon étaient demeurés spectateurs de l'action et ne savaient, au fond de l'âme, pour qui ils devaient faire des vœux, ayant tout à craindre du parti qui allait être vainqueur. Leurs craintes ne tardèrent pas à se réaliser, car on les enchaîna à leur tour et malgré leurs réclamations, ils furent confondus avec les brigands, dont ils n'avaient point partagé le crime.

Le capitaine espagnol, informé des cruautés commises par ses prisonniers à bord du navire qu'ils avaient pillé la veille, venait de faire assembler son état-major, qui tout d'une voix les avait condamnés au supplice des forbins. Déjà trente poulies étaient disposées à la grande vergue, pour y suspendre les scélérats, et sans différer, l'exécution commença. Je ne dépendrais pas la lâcheté de quelques-uns de ces misérables, la féroce indifférence des autres et la rage de ceux qui regrettaient seulement de mourir sans espoir de vengeance. Le seul Télasco demeurait calme au milieu de cette scène d'horreur et pressait sur ses lèvres le médaillon qu'il avait reçu de Céline. Cependant Bénégo, qui avait tenté vainement de fléchir le commandant espagnol, s'adressa alors au capitaine Almanégi qui l'on réservait pour le dernier.

— Laissez-vous périr, lui dit-il, ce jeune homme qui ne vous a fait que du bien et qui ne

serait pas ici si vous ne l'y aviez entraîné par supercherie.

— Que puis-je faire pour lui ? Il est vrai que je l'ai trompé, croyant en devenir plus riche ; mais à présent, il est trop tard pour s'en repentir. Lui et moi nous ne pouvons plus éviter le fatal collier.

Cette conversation fut entendue par un officier à qui l'air de noblesse et d'assurance du Mexicain avait déjà inspiré le plus vif intérêt. Il interrogea le pirate, qui lui avoua la vérité, et son récit ayant été confirmé par ceux de ses gens qui n'avaient pas encore subi leur supplice, l'officier espagnol obtint de son commandant qu'on suspendit l'exécution du Mexicain et de Bénégo pour prendre à leur égard de nouvelles informations. Leurs papiers furent saisis et le conseil se retira pour les examiner.

Pendant ce temps, on remarquait un chien qui suivait la frégate à la nage, malgré les efforts d'un matelot qui cherchait à l'éloigner à coups de gaffe. Télasco reconnaît son pauvre Pyrame ; la vue de ce fidèle animal attendrit son âme jusqu'à l'indifférence. Il pleure, conjure ses gardiens de recueillir le malheureux chien et de lui permettre de recevoir sa dernière caresse. Une demande si simple ne pouvait être refusée ; en peu d'instants Pyrame fut auprès de son maître et pensa mourir de joie en le revoyant.

### CHAPITRE LII.

#### LA PRISON DE SAINT-SÉBASTIEN.

Cependant, le conseil, après un examen attentif des papiers, et un nouvel interrogatoire des prisonniers, avait reconnu l'innocence de Té-

lasco et de son valet, quant au fait de piraterie ; mais il avait en même temps découvert qu'ils appartenaient tous deux à une province insurgée, et ordonné en conséquence qu'ils seraient mis à fond de càle et transportés en Espagne où la justice ordinaire déciderait de leur sort.

Cette détermination causa presque autant de peine au Mexicain qu'un arrêt de mort. Il se représentait l'inquiétude de son père, le danger qui le menaçait lui-même et l'impossibilité où il allait se trouver de le secourir de longtemps. Bénégo s'efforçait de le consoler :

— Quand nous serions pendus, disait-il, le seigneur don Diego se trouverait-il plus avancé ? S'il connaissait notre situation, ne serait-ce pas au contraire, une grande douceur pour lui de voir son fils échappé à la mort ? Croyez-moi, mon cher maître, arrmons-nous de résignation et de patience ; c'est le lot des prisonniers. Je vous apprendrai à faire des ouvrages en ivoire et des chapeaux de paille. Ce sera même une ressource, quand nous serons en Espagne, car on ne vous rendra sûrement pas votre portefeuille, et les deux ou trois pièces d'or que j'ai pu parvenir à cacher, ne nous serviront pas pour longtemps.

Télasco ne répondit rien et se laissa conduire dans l'espèce de cachot qui leur était destiné ; mais ils n'y restèrent pas longtemps : le généreux officier, à qui ils devaient déjà leur salut, obtint du commandant qu'ils seraient placés dans la partie la plus saine de l'entrepôt ; mais il ne put gagner sur sa sévérité qu'on leur ôtât leurs fers.

Combien étaient longs les jours passés dans cette situation pénible ! Bénégo et son maître attachés par le pied à un énorme barreau de fer, qu'ils devaient traîner avec eux chaque fois